



## Changement d'heure de travail de 39h à 35h

Par **didoulechat\_old**, le 12/11/2007 à 16:55

**Bonjour,**

**Je travaille en CDI depuis plus de 1 an dans une entreprise de fabrication de bouchons à raison de 39h par semaine.**

**Mon employeur aujourd'hui, sous prétexte qu'il n'en a plus le droit, veut me faire passer à 35h en réduisant mon salaire.**

**Il me propose sinon de travailler de nuit et garder mon salaire actuel. Mais cela ne m'intéresse pas.**

**En a-t'il le droit? et quels sont mes recours si je ne suis pas d'accord? Ai je le droit de refuser ces changements?**

**merci de votre réponse**

Par **beu merle\_old**, le 12/11/2007 à 17:55

oui vous pouvez refuser mais dans le cas d'une modification substantielle du contrat de travail il devra vous licencier.

Par **didoulechat\_old**, le 12/11/2007 à 21:41

c'est à dire je ne comprend pas très bien

Par **beu merle\_old**, le **13/11/2007** à **08:54**

C'est à dire que vous pouvez vous opposer à la modification de votre horaire de travail.  
Toutefois si les deux parties campent sur leur position votre employeur devra vous licencier. Il ne faut surtout pas démissionner car vous perdriez votre droit à indemnisation Assedic.  
Cordialement.